

Antennes GSM en question

Au conseil communal de Herstal, on a pris l'habitude de laisser s'exprimer les associations ou citoyens qui en ont fait la demande. Le 1^{er} mars dernier, et pour la deuxième fois en moins d'un an, c'est le Collectif liégeois antennes GSM (Clag) qui a profité de cette opportunité. Michel Migeotte, médecin généraliste à Vottem et membre du Clag, a déposé entre les mains du bourgmestre Frédéric Daerden une pétition de 1.300 signatures recueillies à Herstal contre l'implantation des antennes.

« Un ingénieur, Jean-Luc Guilmot, a répertorié sur Internet toutes les publications scientifiques sur les GSM et antennes-relais (1), expliquait le D^r Migeotte. Et selon lui, on peut aujourd'hui affirmer que, oui, les antennes-relais sont responsables de problèmes de santé publique. Ce que M. Guilmot a également montré, c'est que la grande majorité des études qui prétendent le contraire sont en fait commanditées par les opérateurs. Nous proposons donc à l'administration communale, qui va encore recevoir de nombreuses demandes d'implantation, d'établir des normes strictes via une charte avec les opérateurs ou de relancer l'idée d'une ordonnance de police administrative comme celle adoptée par Visé. »

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en effet pour de-

mander l'application du principe de précaution en ce qui concerne les antennes-relais des réseaux de téléphonie mobile. Et notamment l'abaissement de la norme admise en Région wallonne (20 Volts/m). Frédéric Daerden lui-même signalait qu'il avait été « interpellé » par l'abaissement de cette norme en Région bruxelloise et avait questionné le ministre Lutgen au Parlement wallon.

On n'est jamais trop prudent !

Jean-Luc Guilmot sera par ailleurs l'orateur d'une conférence-débat organisée par le Clag le 28 mars prochain à 20 heures au « Cercle », rue des Wallons, 45 à Liège. Christine Defraigne pour le MR, Michel Firket pour le CDH, Alain Leens, membre du Clag, pour Écolo, participeront au débat qui suivra. Le bourgmestre Willy Demeyer n'a pas encore confirmé.

En attendant, le Clag n'y va pas par quatre chemins, et recommande de ne pas approcher un téléphone mobile du ventre d'une femme enceinte, de ne pas laisser les moins de 12 ans les utiliser, de ne pas porter le téléphone contre le cœur ou les parties génitales, de ne pas dormir à moins de 50 centimètres d'un GSM allumé, et de ne pas téléphoner en voiture, même à l'arrêt, pour éviter l'effet « cage de Faraday ». ■ P. Mo.